

-----  
MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
-----  
DIRECTION  
GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE  
-----  
DIRECTION  
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES  
-----  
SERVICE DU PERSONNEL  
-----

DECRET N° 83/731 du 30/09/1983  
MEN-DGAS-DPAA.SP.P1  
portant inscription au tableau d'avancement  
des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire  
des cadres de la catégorie A hiérarchie I  
des Services Sociaux (Enseignement) de la  
République Populaire du Congo de l'Année  
1982.

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT  
-----

(/ I S A S :

D.F.P.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Pop. du Congo ;  
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Rép.Pop. du Congo ;  
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;  
Vu le décret n° 62/198/FP-PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
Vu le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
Vu le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 règlementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
Vu le décret n° 79/154/PCT-CC du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;  
Vu le procès-verbal de la Commission Paritaire Administrative réunie le 14.6.83 ;

D.C.F.

-----  
D E C R E T E :  
-----

.../...

Article 202. - Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1982, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

POUR LE 2° ECHELON :

A 2 ANS

- Mrs. - ESSOULI Julien, en service à Djambala
- MIANKENDA Georges, en service à Brazzaville
- Mme. - DIAMESSO Marie, en service à Brazzaville
- Mr. - DENGHA NZAOU Michel, en service dans la Likouala

POUR LE 3° ECHELON :

A 2 ANS

- Mr. - KINZONZI David, en service au Pool

POUR LE 4° ECHELON

A 2 ANS

- Mr. - MADZOU Narcisse, en service au Niari

POUR LE 5° ECHELON

A 2 ANS

- Mr. - BAMA Pierre, en service à Sibiti
- Mme. - GAZANIA Denise, en service à Brazzaville
- Mrs. - KIBANGOU Edouard, en service dans la Bouenza
- MATSONGUI Elie, en service à Brazzaville
- MOTSARA Jean Jules, en service à Brazzaville
- NKODIA Jean Pierre, en service au Pool
- NSONDE Gilbert, en service à Brazzaville
- NTELA-MPAMA Albert, en service à Brazzaville

POUR LE 6° ECHELON

A 2 ANS

- Mrs. - ADCUA Jean Marie, en service à Brazzaville
- MYLANDOU-Mia MASSENGO Victor, en service à Brazzaville
- Mme. - NIABIA née VOUIDIBIO Julienne, en service à Brazzaville
- Mrs. - SAMBA Abel, en service dans la Likouala
- BILOMBO André, en service à Brazzaville
- Mme. - GANGA-ZANDZOU née LOCKO Jeannette, en service à Brazzaville

POUR LE 7° ECHELON

A 2 ANS

- Mrs. - BABAKA-MAOUNGOU Gustave Omer, en service à Brazzaville
- BAKALAFUA Gérard, en service à Brazzaville
- ISSANGA Gilbert, en service à Brazzaville
- KONDA Emmanuel, en service à Brazzaville
- NGANGA Michel, en service à Brazzaville
- NGOHO Fénélon Léandre, en service à Brazzaville
- OKOMBI Michel, en service dans la Bouenza

POUR LE 8° ECHELON

A 2 ANS

- Mrs. - BEMBA Martin, en service à Brazzaville
- LOUBASSOU André, en service à Brazzaville
- OKOUA Albert, en service au Cameroun
- SAMBA Théophile, en service à Brazzaville
- TCHICAYA Léon, en service à Brazzaville

POUR LE 9° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - BAYEZA Alphonse, en service au Pool

POUR LE 10° ECHELON

A 2 ANS

Mrs. - MATOKO Albert Viclaire, en service en Chine

= THEOUSSE Bernard, en service à Pointe-Noire./

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 30 Septembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

~~-André NDINGA-OBA.-~~

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET  
DE LA PREVOYANCE SOCIALE

~~-Bernard COMBO MATSIONA.-~~

~~-Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-~~

LE MINISTRE DES FINANCES

~~-Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU~~

AMPLIATIONS :

- MEN.....1
- DGAS.....1
- DPAA.....2
- DFP.....70
- DGB.....1
- DCF.....1
- B/COURRIER...2
- B/SOLDE.....3
- TRESOR.....1
- JORPC.....1
- REGIONS.....8
- DIREGION.....8
- INSPRIMAIRES..16
- DIRECT.GLES...5
- DIRECT.CENT...9
- INTERESSES...35
- DOSSIERS.....35
- ARCHIVES.....2